

Compte-rendu

Séance du 28 juin 2011

Le vingt huit juin deux mille onze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juin 2011, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. THOUIN, Mme DERAY, Mme LEPLÉ, M. GILBERT, M. HAUTON, M. SAMIN, Mme LEBRETON, M. GOUSSAUD, Mme JAY, Mme GROUD, M. LEBEDEL, M. BRIEN, M. PENLOUP, Mme GERÔME, Mme LECHEVALLIER, M. MONNIER.

Etaient absents et excusés : M. LIARD (pouvoir à M. TOUCHAIN), M. SAUQUES (Excusé), Mme HERVIEUX (pouvoir à M. BIGOT), M. RIVIERE (pouvoir à M. ROMAIN), Mme BAZIAN, (pouvoir à M. SAMIN), Melle PAMART (Excusée), Mme LEBERT (pouvoir à M. BRIEN).

Secrétaire de séance : Mme JAY.

Les procès-verbaux des séances des 20 avril 2011, 18 mai 2011 et 17 juin 2011 sont approuvés à l'unanimité.

OBJET 1 : RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel sur la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2009. Celui-ci est consultable en Mairie.

OBJET 2 : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau du personnel pour l'exercice 2011 au titre des avancements de grade ainsi qu'il suit :

- Suppression d'un poste de rédacteur au 1^{er} juillet 2011
- Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2011
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2011

- Création d'un poste de Rédacteur principal au 1^{er} juillet 2011
- Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2011
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} novembre 2011

Les crédits sont inscrits au B.P. 2011, Chapitre 012.

OBJET 3 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à bulletins secrets, émet un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui porte sur la cartographie des intercommunalités (et non sur les compétences). (2 avis favorables, 9 avis favorables avec réserves, 14 avis défavorables). Le rapport papier du SDCI est consultable en mairie ou sur le site internet de la préfecture de l'Orne.

OBJET 4 : COMITE DES FOIRES : DENONCIATION DE LA CONVENTION

Après avoir voté à bulletins secrets, le Conseil municipal, à la majorité (moins 3 contres) décide de dénoncer la convention de partenariat du 26 février 2009 établie avec le Comité des Foires pour l'organisation des Foires de Pâques et de la Pomme. Ce partenariat portait notamment sur la mise à disposition de locaux communaux, la réservation d'une partie du domaine public et la perception de droits de place et stands, la mise à disposition du personnel communal.

OBJET 5 : STATIONS VERTES

Le Conseil Municipal, à la majorité (moins 1 contre), désigne M. Daniel GILBERT, élu référent auprès de la Fédération Française des Stations vertes qui aura pour mission de sensibiliser au respect et à l'application des critères de la Charte auprès des acteurs touristiques.

OBJET 6 : CONVENTION DE STERILISATION DE CHATS LIBRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le partenariat avec la SPA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour les campagnes de captures et de stérilisation de chats errants. La stérilisation est réalisée par un vétérinaire accrédité par la SPA et les frais sont pris en charge pour moitié par la ville, l'autre moitié par la SPA.

OBJET 7 : PRISE DE LA COMPETENCE « RIVIERE » PAR LA C.D.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de la prise de compétence « Rivière » par la CDC, à compter du 1^{er} janvier 2012, pour ce qui concerne « la restauration et l'entretien des canaux et cours d'eau ». Cela concerne principalement les rivières « la Vie » et « la Touques ». Il accepte également la modification des statuts de la C.D.C.

OBJET 8 : SUBVENTION POLYFOLLIA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 3 800 € à Polyfollia pour l'organisation le 3 juillet prochain d'un concert de musique nordique avec le groupe finlandais TAPIOLA.

OBJET 9 : FIXATION DE TARIFS :

- RESTAURATION SCOLAIRE
- ECOLE DE MUSIQUE
- ASSAINISSEMENT
- CAMPING

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2011-2012, l'école de musique, l'eau et l'assainissement ainsi que pour les locations longues durées pour le camping. Les tarifs en vigueur pour ces domaines sont consultables en Mairie.

OBJET 10 : GYMNASSE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET

Le Conseil Municipal, à la majorité (moins 1 contre et 4 abstentions) décide de retenir l'estimation du projet de réhabilitation du gymnase qui s'élève à 935 360 € HT en travaux, et 59 855 € en études soit un total de 995 215 € HT (1 190 277,14 € TTC) et de solliciter à nouveau les bailleurs de fonds avec les nouveaux montants.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE ET ADJOINTS (L.2221-22 DU CGCT)

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L 2221-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 22 h 50